

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 330/09/2026

A LA SOCIETE AUTO VISION DE L'AIGLE Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB.MIN/IND/SEC.GEN/CGPMP/CJA-CFI/001/11/2022, conclu avec le Ministère de l'Industrie, pour un montant total hors taxe dollars américains cent vingt-cinq mille neuf cent un, dix-neuf centimes (USD 125 901,19) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit cent quatre-vingt et un, trente et un centimes (USD 881,31), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000330